



Fédération Française du sport automobile
Comité régional du sport automobile de Normandie
ASA Côte D'Albâtre 26 rue Massillon 76600 Le Havre

14ème course de côte nationale V.H.C d'Etretat Bénouville

Samedi 25 et Dimanche 26 août 2012

Règlement particulier de l'épreuve

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Ce règlement particulier ne reprend que les articles modifiés par rapport au règlement particulier de la 31^{ème} course de côte régionale d'Etretat Bénouville pour être en conformité avec les réglementations régissant les compétitions V.H.C.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CÔTE D'ALBATRE organise le samedi 25 août 2012 et le dimanche 26 août 2012 une épreuve nationale de véhicules historiques de compétition dénommée

14^{ème} course de côte nationale V.H.C d'Etretat Bénouville

Cette épreuve compte comme épreuve joker pour le championnat TGT ASAVE et a le statut d'épreuve réservée, sur invitation.

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional sous le numéro **15/12** en date du **30 mai 2012**

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **175** en date du **14 juin 2012**

1.1P. Officiels

Président du collège des commissaires sportifs:

M VERRIER JACQUES licence n° 2265

Commissaires sportifs :

M. LEVAVASSEUR FRANCIS licence n° 5849

M. JARDIN FRANCOIS licence n° 20414

M. WICO MICHEL licence n° 2204

Directeur de course :

M. CARTERON MICHEL licence n° 8442

Directeur de course adjoint :

M. JAMARD Roland Licence n° 30180

Commissaire technique spécialisé VH :

M. LE GOFF ALBERT Licence n° 143307

Chargé des relations avec les concurrents :

M. SCHOIRFER ROBERT licence n° 7316

1.2P. Horaires

- Clôture des engagements le mardi 21 Août à minuit (Date du cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés le vendredi 24 août 2012
- Vérifications administratives le samedi 25 août 2012 de 9H00 à 12H30 à Etretat, Place de la Mairie.
- Vérifications techniques le samedi 25 août 2012 de 9H15 à 12H45 à Etretat, Place de la Mairie
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 25 à 15H10
- Briefing des Commissaires le samedi 25 août à Etretat, Place de la Gare à 13H00
- Essais non chronométrés le samedi 25 août de 14H00 à 15H00
- Essais chronométrés le samedi 25 août de 15H15 à 16H30
- Un Briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 16H35

Course :

- 1ère montée : le samedi 25 août de 16H45 à 18H30
- seconde montée immédiatement après la première montée de la course de côte régionale
- troisième montée immédiatement après la seconde montée de la course de côte régionale

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sera situé 400 Mètres après la ligne d'arrivée de l'épreuve devant l'entrée de la ferme Léger.

- Remise des prix le dimanche 26 août 2012 à 20H00 à Bénouville Ferme Léger ou à Bénouville, salle de la Mairie suivant la météo

Réunions du collège des commissaires sportifs

Réunion 1 le samedi 25 août à 11H30 à Bénouville ferme Léger
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.
Une voiture ne peut être utilisée que par un seul pilote.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir « conditions d'admission des voitures »)

Sont admises dans un classement séparé, les voitures homologuées en conformité pour participer à un rallye CLASSIC.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code sportif international
Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs
Equipelement des pilotes conforme à la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard courses de côtes

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve régionale ou le règlement standard courses de côtes sauf les frais de participation qui sont fixés à 190 euros réduits à 120 euros avec publicité de l'organisateur et à 100 euros pour les membres de l'ASA Côte d'Albâtre.

Date de clôture des engagements : le 21 août 2012 à minuit, (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 20 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus immédiatement de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

M. MICHEL DELDON
34 rue Guy de Maupassant
76790 Etretat
TEL/FAX 02 35 27 06 60

ou **M. HERVE DURAND** **ou**
19 rue Guy de Maupassant
76110 GODERVILLE
TEL 02.35.27.70.18

Email
Michel.deldon@orange.fr

Email
herve.durand2@wanadoo.fr

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications la fiche d'identité ou le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P . VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 25 août 2012 de 9H00 à 12H30 à Etretat, Place de la Mairie.

Vérifications techniques le samedi 25 août 2012 de 9H15 à 12H45 à Etretat, Place de la Mairie.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. dispositions générales

Conforme au règlement standard courses de côtes

11.2P. dispositions particulières

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront dans l'ordre croissant des numéros, devant les concurrents de l'épreuve régionale.

11.2.2 P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout

11.2.3P. Carburants –pneumatiques –Equipements

Conforme au règlement standard courses de côtes annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard courses de côte

11.2.5P. Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard courses de côtes

11.2.6P. Conférence aux pilotes (Briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard courses de côte

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard courses de côtes

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4, 5 sans division de classe ;
- Un classement séparé pour la catégorie CLASSIC, qui ne devra jamais figurer au classement des VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 26 août 2012 à 19H30 à Bénouville ferme Léger ou à la salle de la mairie de Bénouville (Selon la météo).